

# Je crée ou reprends une Association



J'ai une idée de projet et/ou d'association



Je prends contact avec la Vie Associative de CY



Par mail, [vie.asso@cyu.fr](mailto:vie.asso@cyu.fr)

Au bureau, au RDC de la tour des Chênes à Cergy

Ou en visio, ou au téléphone au 06 24 78 50 89



**1**

## Je crée les statuts

(Nom, bureau, siège social sur site CY, objet, thèmes/actions, modèle de fonctionnement, économie : modèle disponible sur le site du gouvernement )

**2**

## J'organise une Assemblée Générale et je rédige le PV d'AG constitutive

(Validation des statuts)

**3**

## J'envoie ma demande de domiciliation à l'Université

Je fournis également tous les papiers demandés pour garantir l'acceptation de mon dossier : PV AG, Statuts, Charte des Assos CY, Charte d'engagement Républicain, Logo.

**4**

## Mon dossier passe en Commission Vie Etudiante (CVE)

La commission a lieu une fois par mois, et permet la validation de votre domiciliation. Il faudra attendre la décision finale signée par le président.

**5**

## Je peux désormais me déclarer en préfecture:

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1119>

**6**

## Je crée mon Compte en Banque

1ère étape indispensable pour la suite de votre association !

**7**

## Je trouve une assurance

2ème étape incontournable, votre association doit avoir une assurance de responsabilité civile

Je suis décidé, que dois je faire pour créer mon asso ?



Je n'ai plus qu'à finir les procédures administratives avec le service Vie Associative et prévoir pleins d'activités avec mon association !

